le cnam
Enass

Écolenationale d'assurances

Taxe d'apprentissage

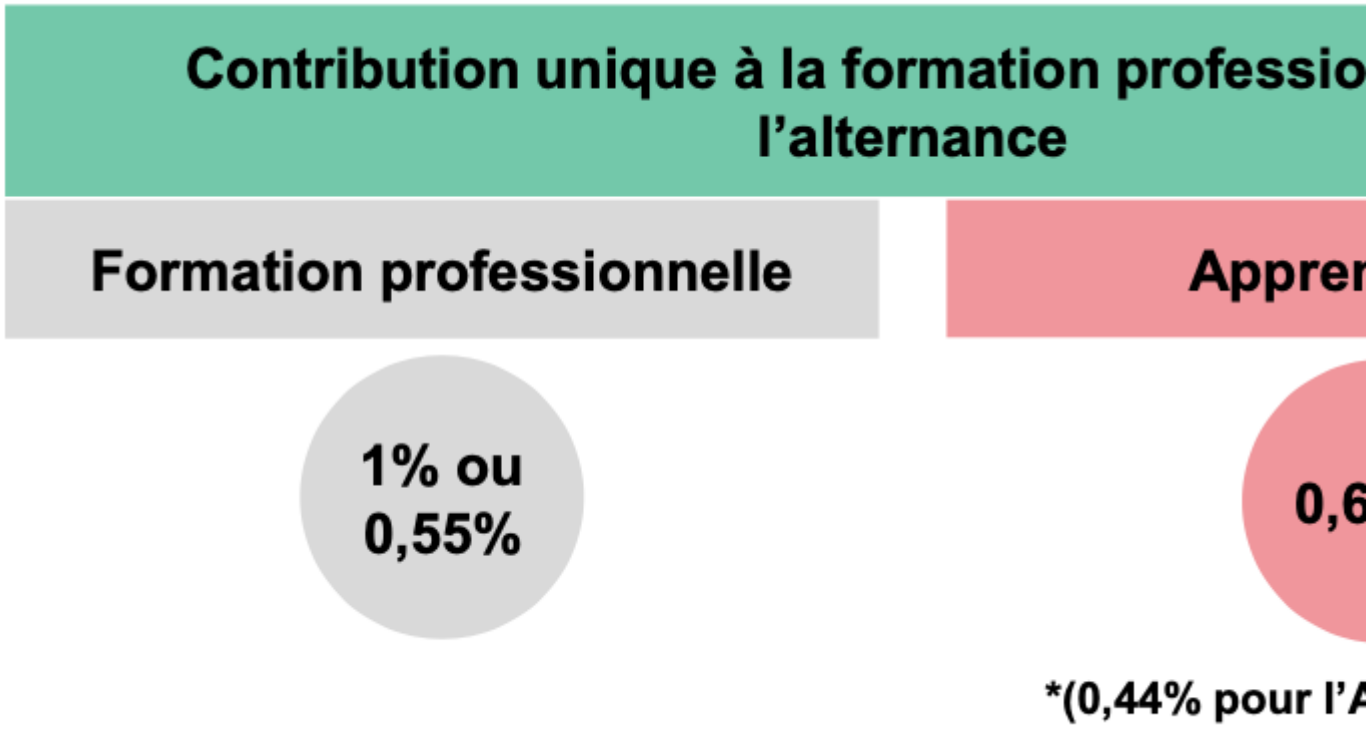

L'Ecole Nationale d'Assurances (Enass) est l'opérateur de formation de référence de son secteur. Marque du **Conservatoire national des arts et métiers**, nous délivrons des diplômes inscrits dans le schéma européen **LMD**et reconnus par le**Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de l'innovation.**

Nos formations en alternance sont conçues par les acteurs de l'assurance pour répondre à vos besoins. En affectant **la taxe d'apprentissage** à nos formations, vous participez de façon significative, à la qualité de l'apprentissage de vos futurs confrères et à l'innovation pédagogique, qui constitue un atout majeur de notre établissement d'excellence.

Comment soutenir l'Enass ?

Depuis 2023, ce sont les Urssaf et les MSA qui collecteront directement auprès de vous ce solde de 13 % qui sera reversées à la Caisse des Dépôts (CDC). Après affectation par les entreprises, via l'intermédiaire d'une plateforme intitulée SoltéA, la CDC versera les fonds aux formations/organismes habilités que vous aurez désignés.

Pour supporter notre école, lors de votre versement et pour vos déclarations, vous aurez besoin de renseigner l **'identifiant d'Unité administrative d'immatriculation (UAI)** du Cnam qui est le suivant : **0753471R**

Cibler les formations de l'ENASS, est important pour nos élèves et notre école. Pour identifier nos formations :

Licence professionnelle [**code RNCP : 34025**] Droit Economie Gestion, mention Assurance, Banque, Finance : supports opérationnels
Master[**code RNCP : 38542**] Droit Economie Gestion, mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance

Pourquoi verser votre taxe d’apprentissage à l’Enass ?

En versant prioritairement votre**taxe d'apprentissage à l'Enass**, vous apportez une contribution essentielle à la formation en assurance en nous permettant d’investir dans le domaine pédagogique.

Les fonds récoltés permettent, par exemple, de fournir davantage d’équipements pédagogiques à nos étudiants, d’accueillir plus d’intervenants professionnels dans les cursus, de développer l’apprentissage etc.

En soutenant l’Enass, vous participez à l’amélioration de la qualité des formations, en phase avec les besoins du secteur.

Les investissements 2023

Grâce à vos contributions en 2023, l’Enass a pu :

Organiser des voyages d’études
Faire participer des élèves aux rencontres de l’AMRAE
Équiper des salles de cours en matériel pédagogique innovant
Financer des séances de préparation à l’emploi
Financer des projets et activités d’élèves comme la fresque du climat
Etc.

En savoir plus [+]

Les jeunes actifs de l’assurance vous remercieront !

Votre contact

Mme Miriam ZOUARI
Directrice des études de l’Enass :
miriam.zouari@lecnam.net

Le Cnam
code UAI: 0753471R
Siret: 197 534 712 00017

Licence professionnelle [**code RNCP : 34025**] Droit Economie Gestion, mention Assurance, Banque, Finance : supports opérationnels

Master[**code RNCP : 38542**] Droit Economie Gestion, mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance

Nous informer du versement de la taxe d'apprentissage

Nom de l'entreprise : (*)

Numéro Siret : (*)

Montant du versement : (*)

Contact pour vous remercier : (*)

Champ pour les robots. Si vous êtes humains, merci de le laisser vide.

Téléchargez la plaquette.

https://www.enass.fr/entreprises/taxe-d-apprentissage-/taxe-d-apprentissage--942257.kjsp?RH=1505466241367